



## **CMPN du 23 mai 2017**

32<sup>ème</sup> réunion

Paris, le 23 mai 2017

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- ✓ Roger DILLESEGER
- ✓ Florent MONTEILHET
- ✓ Nathalie WETZEL
- ✓ Irène LEMONIA BELLEPERCHE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 7 mai dernier, les électeurs ont élu un nouveau Président de la République. Durant la campagne des élections présidentielles, l'UNSA-Ferroviaire a interrogé et fait des propositions à quasiment tous les candidats. Nous avons rencontré les principaux candidats, dont celui qui est maintenant notre Président. Les échanges que nous avons pu avoir avec les différentes équipes « transport » des candidats n'ont pas dérogé avec les annonces faites lors du débat transports initié par TDIE le 22 mars. Le schéma annoncé pour le transport ferroviaire semble clair.

Le choix retenu de la mise en chantier d'une loi permettant la généralisation de l'ouverture à

la concurrence voyageurs sans passer par une expérimentation est désormais la piste la plus probable.

Il convient de rappeler que : l'UNSA-Ferroviaire s'est toujours positionnée contre l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire, non par dogmatisme, mais parce que nous considérons que la multiplication d'opérateurs sur un système guidé complexifie ce mode de transport, notamment sur ses aspects sécuritaires, sans pour autant apporter une plus-value économique avérée. Toutefois, si concurrence il doit y avoir, l'UNSA-Ferroviaire rappelle qu'elle doit se faire entre Entreprises et non entre les salariés de ces Entreprises. En tant que première organisation syndicale progressiste de la branche, nous affirmons ouvertement notre responsabilité et engagement dans les négociations sociales du secteur.

À ce titre, nous considérons qu'il est impératif d'anticiper socialement l'ouverture à la concurrence plutôt que de la subir. Des sujets essentiels, non traités par le quatrième paquet ferroviaire adopté en décembre 2016, restent à l'initiative de la négociation des pays membres. Contrairement à nos voisins allemands, souvent cités en exemple, malgré 25 années de concurrence ferroviaire les aspects sociaux ne sont toujours pas finalisés.

L'UNSA-Ferroviaire revendique clairement le traitement des aspects sociaux en amont de toute ouverture à la concurrence ! Il s'agit plus particulièrement :

- ✓ de l'obligation de reprise des personnels en cas de perte de marché,
- ✓ de la portabilité des droits acquis,
- ✓ du maintien des conditions du STATUT pour les cheminots de l'entreprise historique,
- ✓ de négociation du droit syndical dans la branche,
- ✓ .....

Par ailleurs, nos travaux s'inscrivent dans une période où le droit du travail va certainement évoluer. Nous mesurerons rapidement l'impact du maintien de la hiérarchie des normes soutenu par un amendement de l'UNSA lors des concertations préalables à l'adoption de la loi portant réforme du ferroviaire du 4 août 2014.

Afin de peser efficacement sur ces négociations en faveur des cheminots et du ferroviaire, nous invitons tous les partenaires sociaux à cesser ce qui s'apparente à un déni de réalité

face à des enjeux historiques pour les cheminots.

Début mai, un accord a été trouvé avec 4 Organisations Syndicales sur la finalisation du plan social en cours depuis quelques mois chez ECR.

L'UNSA-Ferroviaire n'a pas signé cet accord, jugeant qu'il n'est pas assez étoffé pour les salariés qui perdent leurs emplois.

En effet, les modalités de départ et de reclassements, notamment les futures primes d'aide à la formation et allocations de licenciement allouées, ne sont pas à la hauteur d'une Entreprise qui prétend être un des leaders phares du Fret ferroviaire Français.

L'UNSA-Ferroviaire reste vigilante sur les conditions de reclassement, notamment dans les Établissements Traction de la SNCF, et plus globalement sur la mise en œuvre de cet accord. Nous resterons également vigilants sur les conditions d'accueil qui leur seront réservées dans les Établissements de l'opérateur historique. Pour L'UNSA-Ferroviaire, il en va de la crédibilité de tous partenaires sociaux nationaux et des acteurs locaux œuvrant quotidiennement sur le terrain.

Le 19 mai dernier, lors des premières élections chez THI Factory société appartenant au Groupe Thalys, l'UNSA-Ferroviaire a décroché sa représentativité. Dans un contexte syndical difficile, l'UNSA-Ferroviaire sera acteur dans les négociations futures de cette Entreprise Ferroviaire. Une fois de plus, au fil de chaque élection, l'UNSA-Ferroviaire consolide sa place de deuxième force syndicale et renforce sa première place d'organisation progressiste dans la branche ferroviaire.

En ce qui concerne les travaux de la CCN en cours, nous avons reçu la Version 4 du Projet de l'Accord de branche formation professionnelle ferroviaire. Nous constatons que le préambule a pris de la consistance et que certaines demandes de l'UNSA-Ferroviaire ont été retenues.

Nous interviendrons en cours de réunion sur les points que nous souhaitons voir améliorer.